



EUROPE

[info@vivant.org](mailto:info@vivant.org)

[www.vivanteurope.org](http://www.vivanteurope.org)

Rue Hector Blondiau, 22 7070 Mignault (Belgium)

Tél. FR. : Brasseur J.P. 0499 35 85 72

EN. : Roussel Pascal 0473 97 49 67



*Pour une Europe sociale,  
pour une mondialisation respectueuse  
de l'humain et de l'environnement.*

# LE VIVANT-EUROPE

## électronique

N° 23 (octobre 2005)

- Editorial :
1. Editorial
  2. Le commerce international
    - a. Considérations sur les relations commerciales euro-chinoises
    - b. Comment protéger le commerce communautaire européen ?
  3. L'Europe et sa coopération au développement
    - a. Politique extérieure en Europe
    - b. Coopération au développement
    - c. Revenu de base dans les pays du tiers monde
    - d. Importance du revenu de base pour le Tiers Monde

## 1. EDITORIAL

La mondialisation est un fait.

Elle est **une chance** pour les pays pauvres dans la mesure où **une autre modulation des échanges** est instaurée.

Elle est **une chance** pour tous car des échanges entre les peuples, dans le cadre **d'une réciprocité**, sont bons pour la paix.

Une mondialisation correctement menée doit pouvoir, à la longue, supplanter la puissance des armes par celle du juridique et de l'Etat de Droit.

Parler **d'un parlement mondial**, d'une législation mondiale dans le respect des régions n'est pas une utopie mais deviendra une nécessité si nous voulons sauver la mise.

**VIVANT, pour sa part, peut apporter sa contribution à cette grande entreprise car il propose, ni plus ni moins, une meilleure répartition des richesses et les techniques pour y parvenir.**

Une mondialisation de qualité exige une gestion intelligente et réaliste qui lutte contre les « va-t-en-guerre » et vise le Bien Commun.

Ainsi, cette globalisation qui fait problème aujourd'hui sera remplacée par une intégration structurelle socio-économique des individus et des particularismes dans un ensemble planétaire.

C'est dans ce cadre qu'est envisagé dans les articles ci-dessous le commerce international et la politique de coopération au développement de l'Europe.

Il y sera montré entre autres les limites de toutes réglementations.

Le Bien commun et donc le bien de tout un chacun doivent rester l'objectif de toute activité qu'elle soit politique, sociale, économique ou culturelle.

**C'est sur cette base que doit se construire sans cesse un société de droit.**

## 2. LE COMMERCE INTERNATIONAL

### A. Considérations sur les relations commerciales Euro-chinoises

La réaction européenne face à l'invasion des produits chinois nous amène à réfléchir sur les risques politiques et économiques qu'engendrent une telle situation.

**Politiquement**, la Commission européenne élabore des mesures de sauvegarde pour contenir le flux des importations chinoises rendu possible depuis d'accession de la Chine à l'OMC.

**Economiquement**, les marchandises chinoises ont plus de succès car elles sont plus compétitives. Malheureusement, les normes sociales, environnementales telles que nous les connaissons en Europe n'existent pas en Chine.

Il est bon de rappeler que l'OMC règle les échanges et qu'en principe ne tient pas compte du stade de développement ou des politiques économiques et sociales des états membres. Ce n'est pas son rôle.

Le but principal de cette organisation est de **libéraliser** afin de faciliter la circulation des marchandises et donc de supprimer les barrières douanières au maximum afin de favoriser les échanges en vue d'une augmentation de la richesse.

Ainsi, **des entreprises se délocalisent** en décidant d'établir leurs usines à l'étranger parce que le coût du travail est trop cher en Europe.

Il y a dix ans personne n'aurait pu imaginer une telle croissance de la Chine.

Le problème avec cette règle absolue du libre échange, c'est qu'aujourd'hui, on discute de la Chine et de ses textiles et que demain, on débattrait de l'Inde ou d'autres pays qui déverseront leurs produits sur les marchés globaux.

**Dans ce contexte, quel est le rôle joué par le consommateur ?** Pourquoi choisit-il d'acheter des produits de contrefaçon, des imitations, des biens qu'ils ont peu de qualité ? Quel est le niveau actuel de son pouvoir d'achat ?

**Si l'objectif de la politique commerciale est l'intérêt du consommateur**, il faut rendre le marché plus compétitif en redistribuant du capital dans d'autres régions de la planète, visant ainsi une production plus performante grâce à un niveau élevé de technologie et une recherche constante de l'innovation.

**Si ce n'est pas l'intérêt du consommateur qui est recherché**, l'Europe préservera ses structures industrielles en pratiquant un protectionnisme qui l'isolera au sein d'une mondialisation irréversible.

Une démarche de sauvegarde (absolue) n'est pas une solution d'avenir et **la liberté accordée au marché n'a pas permis pour autant le bien-être de tous** au vu d'une Europe qui se vide de ses emplois et perd son leadership.

Dans ce contexte de guerre économique, l'Europe est-elle capable de **reconnaître les opportunités** au lieu de se défendre face aux menaces de la Chine et de l'Inde ??

Il est clair qu'il faudra prendre des décisions concrètes face aux changements géopolitiques rapides et imprévisibles et favoriser :

1. Le respect du droit à la propriété intellectuelle face aux contrefaçons (terrorisme commercial)
2. L'instauration d'un étiquetage plus strict de l'origine des produits importés.
3. L'établissement de règles plus structurées face au dumping social.
4. La diminution des subventions.
5. La chasse aux pratiques commerciales déloyales.

Quant aux consommateurs, ils ont la possibilité de développer une « **masse critique** » en exerçant un quadruple pouvoir :

1. Celui **de voter** et réclamer une démocratie participative
2. Celui **de peser** sur l'éthique des entreprises par l'action à l'intérieur de l'entreprise
3. Celui **d'acheter ou boycotter**
4. Celui **d'orienter** ses investissements.

Ainsi, l'Europe pourra continuer à respecter ses engagements par rapport à l'OMC et à jouer un rôle central dans la nouvelle économie grâce à des réglementations plus strictes qui accompagnent le commerce international.

La conférence ministérielle de HONG KONG en décembre 2005 sera cruciale **car elle devra déterminer le futur ordre commercial mondial.**

## **B. Comment protéger le commerce communautaire européen ?**

Le traité de Rome de 1957 stipule que « *En établissant une union douanière entre eux, les Etats membres entendent contribuer, conformément à l'intérêt commun, au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et à la réduction des barrières douanières.* » (Article 110)

Selon Maurice Allais (prix Nobel d'économie), l'application inconsidérée, à partir de 1974, de cet article 110 du Traité de Rome, a conduit à un chômage massif sans aucun précédent et à la destruction progressive de l'industrie et de l'agriculture.

Le prix Nobel suggère l'introduction d'un nouvel article dans le projet constitutionnel:

« *Pour préserver le développement harmonieux du commerce mondial, une protection communautaire doit être assurée à l'encontre des importations des pays tiers dont le niveau des salaires au cours des changes s'établissent à des niveaux incompatibles avec une suppression des toute protection douanière.* » (extrait du Journal du Mardi n° 217 page 6)

Monsieur Maurice Allais ne précise pas comment faire pour garder l'harmonie au niveau du commerce..

Le modèle socio-économique de VIVANT répond à ce problème.

En effet, détaxer le travail, c'est le rendre de deux à trois fois moins cher et **donc concurrentiel**. Taxer la consommation, c'est taxer **au même niveau** les produits européens et les produits venant de l'extérieur.

Et cette taxe sur la consommation constitue

- a) **un outil** permettant de rééquilibrer le montant des taxes :
  - en vue d'harmoniser en toute justice,
  - en vue de dynamiser l'entreprise,
  - en vue de laisser possible une libre consommation en fonction d'un pouvoir d'achat dont il est tenu compte ;
- b) **un lieu d'observation** du pouvoir d'achat des citoyens et le moyen de le maintenir dans la mesure du possible... ;
- c) **un lieu d'observation et de recherche** constante des économistes, des fiscalistes et des spécialistes de tout genre.
- d) **un instrument fiscal** progressif pour un fin-réglage économique.

Ainsi sera protégé le commerce communautaire européen, **non par protectionniste mais par une mesure structurelle qui finance autrement la sécurité sociale** et répercute au niveau de la consommation le manque de taxes provenant des pays à la sécurité sociale faible. .

Indirectement, ce genre de mesure serait un **signal fort** pour que les pays tiers développent leur consommation interne et leur protection sociale. .

Marilena Di Stasi  
Jean-Paul Brasseur

### 3. L'EUROPE ET SA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

(extraits du programme exhaustif de VIVANT)

#### A. Politique extérieure en Europe

La politique étrangère belge peut très bien suivre celle de l'Union Européenne. L'époque où chaque pays européen avait "sa" zone d'influence dans le Tiers Monde est bel et bien révolue.

La Belgique, en tant que centre de l'Union Européenne, a un rôle de premier plan à jouer. Elle a d'ailleurs tout avantage à ce que l'Europe fédérale démocratique des régions exploite, de façon optimale, toutes ses chances d'unification profonde, **y compris sur le plan social**. Il est dès lors primordial qu'un processus poussé de démocratisation s'instaure, très prochainement, dans les institutions européennes et dans le processus décisionnel. L'intervention du Parlement européen doit être élargie.

#### B. Coopération au développement

Vivant doute de l'efficacité de la coopération au développement telle qu'elle est appliquée aujourd'hui. Vivant est adversaire d'une aide « réglementée » parce qu'elle peut être **source de corruption et de concurrence déloyale**. Lorsque des prestations occidentales (biens ou services) sont fournies parce qu'elles ne sont pas disponibles sur place, il faudrait que ces fournitures se fassent à l'issue d'une adjudication publique sur le plan européen, ouvertes aux entreprises

européennes et non-européennes qui présentent des garanties financières suffisantes pour mener l'opération à bonne fin.

*Selon Vivant, des formes plus efficaces de coopération au développement seraient:*

- l'élargissement des possibilités commerciales, de façon à ce que le pays crée son propre instrument de prospérité;
- l'assistance sur le plan d'une gestion adéquate avec, sur place par exemple, des partenaires qui bénéficient de la confiance de la population locale pour l'exécution de projets de développement;
- le soutien des initiatives qui fournissent des capitaux à petite échelle sous forme de prêts à la population locale (micro-crédit).

*De plus, il faut :*

- veiller à ce que des investissements étrangers ne favorisent pas d'inégalités dans le développement.
- n'accepter comme candidat au développement que des pays dont la puissance militaire est réduite au maximum, de façon à ce que la démocratie puisse s'y installer et s'y stabiliser, sans mettre sa souveraineté en danger.
- organiser des expériences avec un équivalent de revenu de base (par exemple, payé en nourriture) dans des petites communautés isolées.

La distribution ponctuelle (chaque mois) d'un revenu de base dans le Tiers Monde exige un contrôle financier efficace et un accompagnement social afin d'éviter les détournements de fonds.

### **C. Revenu de base dans les pays du Tiers Monde**

Vivant soutient aussi le mouvement favorable à **l'effacement des dettes publiques des pays du Tiers Monde**. La plupart de ces dettes ont été engagées par des régimes autoritaires. Les banques accordaient les crédits sans bien examiner les risques. En général, la population de ces pays n'avait pas la possibilité de participer à la prise de décision et ne bénéficiait pas de ces crédits accordés par les banques. Il n'est donc pas équitable que le niveau de vie de ces populations doive baisser pour rembourser les dettes.

Vivant est aussi d'avis que **l'instauration d'un revenu de base dans les pays du Tiers Monde** peut être la meilleure façon de dépenser le budget consacré à la coopération au développement. Il est possible de donner un revenu de base de 40 € à chaque Nicaraguayen avec seulement 1 % de notre PNB. Au Nicaragua, pays qui compte environ 2 500 000 habitants, ces 40 € sont l'équivalent de 250 € de chez nous, les produits de base étant moins chers dans ce pays. De ce fait, on crée un marché local, puisque le pouvoir d'achat est augmenté. Le revenu de base procure aux individus, qui le reçoivent, une plus grande autonomie et un espace pour leurs propres initiatives.

On peut aussi envisager que les produits industriels importés dans ces pays soient fortement taxés car ils sont, la plupart du temps, achetés par des personnes aisées. Cela permettrait de financer, en partie, le revenu de base de toute la population.

## **D. Importance du revenu de base pour le Tiers Monde**

*A Sao Paulo (17 millions d'habitants) – Brésil), Martha Suplicy, maire de cette ville depuis janvier 2001, installe le revenu de base depuis juin 2001 pour les petits salaires et les personnes sans revenu. Cette distribution s'accompagne d'une aide sociale pour une éducation à la gestion et une protection contre les vols.*

Son ex-mari, Eduardo Matarazzo Suplicy, sénateur fédéral de l'état de Sao Paulo pour le parti travailliste, a déclaré :

*« Le revenu de base est une arme efficace contre la non-liberté économique qui pousse les gens à accepter des conditions de travail mi-esclavagistes ou qui les pousse à aller chercher un revenu dans des régions inamicales. C'est un moyen efficace dans la lutte contre le crime organisé (commerce illégal des drogues, traite des hommes) et qui brise le cercle vicieux de la pauvreté et de l'analphabétisme. »*

PS. Et, **le 8 janvier 2004**, le Président de la République **Luiz Inácio Lula da Silva** a donné la **sanction présidentielle à ce projet** au cours d'une cérémonie réunissant de nombreuses personnalités, parmi lesquelles le professeur Philippe Van Parijs. **Le Brésil** est ainsi le premier pays où le Congrès national a adopté **une loi instituant un revenu de citoyenneté**.